

Schoelcher, le 26 mars 2026,

Extension de la Charte sociale européenne aux Outre-mer français

La France a officiellement notifié le 19 mars 2026 au Conseil de l'Europe l'extension de l'applicabilité de la Charte sociale européenne à ses territoires d'Outre-mer.

La Charte sociale européenne adoptée en 1961 est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques, renforçant la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies datant de 1948.

Les droits garantis sont les droits essentiels du quotidien : le droit au travail, à la santé, à un logement digne, à la protection sociale ou encore à l'accompagnement des personnes les plus vulnérables

La Charte s'applique en France depuis le 8 avril 1973, dans une version qui excluait les "territoires non métropolitains".

Il fallait une déclaration d'extension à ces territoires pour que la charte s'y applique.

C'est cette injustice qui a été réparée le 19 mars.

Concrètement, à partir du 1er mai 2026, les habitants de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion bénéficieront pleinement des droits garantis par cette Charte, tout comme ceux de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les domaines relevant de la compétence de l'État.

Pour arracher cette victoire, il a fallu un long combat, mené notamment par des associations (Kimbé Rèd F.W.I, la FIDH, la LDH), des députés (MM NADEAU de Martinique, CALIFER et BAPTISTE de Guadeloupe), des collectifs (LPDM) et des citoyens. L'Union Solidaires Martinique avait attiré l'attention de l'actuel préfet de Martinique sur ce dossier par courrier du 7 décembre 2025.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'avancée que constitue l'annonce du 19 mars 2026.

Maintenant et puisque l'expérience montre qu'il faut se battre, juste pour pouvoir obtenir l'application de nos droits, nous allons nous saisir de cet outil pour pouvoir aller chercher de nouvelles victoires en matière d'écologie, de transports, d'accès à l'eau, pour plus de justice sociale et environnementale.